

DÉLIBÉRATIONS

071

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 09 Février, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Février 2015

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Michel GICQUEL, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Hubert GARCELON, Mr Louis GARCELON, Mr Joseph GRANGER, Mr Patrick LAMBERT, Mme Laurence MARTIN, Mr Gérard VAN LERENBERGHE, Mme Martine VEAUTE.

Absent excusé : Mr Stanislas EMENGAR

Mme Laurence MARTIN a été élue secrétaire.

2015/001 – CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DE LA CORREZE

Madame le Maire communique au Conseil Municipal la nécessité de prolonger la convention entre la commune et la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze concernant le dépôt mairie d'une durée correspondant à celle de la validité du plan de développement de la lecture et des bibliothèques 2015-2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce projet de convention avec la bibliothèque départementale de prêt de la Corrèze et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention.

2015/002 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : AJOUT DE LA COMPETENCE « AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions concernant la prise de compétence « aménagement numérique du territoire », par la Communauté de Communes du canton de Saint-Privat :

- Article 7 : « compétence » :

• B : compétences diverses :

« Aménagement numérique du territoire : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications et fournitures de services aux utilisateurs finaux », ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir dans les conditions prévues à l'article L14251 du CGCT.

DÉLIBÉRATIONS

072

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le transfert de compétence : « aménagement numérique du territoire », à la communauté de communes du canton de Saint-Privat.

2015/003 - COURS D'EQUITATION CLASSES VERTES ANNEE 2015

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un avenant au contrat de prestation de service entre la Commune d'Auriac et Mr Emmanuel LASCAZE du 26 Mars 2012 a été signé par les deux parties le 19 décembre 2014.

Cet avenant signifie la fin de ce contrat au 31 Décembre 2014.

Afin d'assurer la continuité des cours d'équitation des Classes de Découverte de la Ville de Paris et de la Ville de Brive, un contact a été établi avec Mme JEAN Betty, LE SAGIRANCH 19 220 SAINT JULIEN AUX BOIS.

Mme JEAN Betty accepte d'assurer cette prestation et de fixer les mêmes tarifs que ceux conclus précédemment avec Mr LASCAZE, à savoir :

- ☞ 142.18 €HT / séance, sur une base de 7 séances par séjour

Pour la ville de Brive, le nombre de séance sera déterminé en fonction de la durée du séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir la proposition de Mme JEAN Betty, LE SAGIRANCH, 19220 SAINT JULIEN AUX BOIS et charge Mme le Maire d'établir les formalités administratives associées.

2015 /004 - ONF – PROGRAMME D' ACTIONS 2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, le programme d'actions 2015 de l'Office National des Forêts, qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre :

- Forêt sectionale de Selves, Dégagement de plantation ou semis artificiel, pour un montant de 1 950.00 € HT.
- Forêt sectionale de Job, Flancheix et la Bouloire, dégagement de plantation ou semis artificiel, pour un montant de 1 750.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne pouvoir à Madame le Maire pour signer ce programme.

2015/005 RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE 2014/2015 PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune d'Auriac pourrait prétendre aux subventions suivantes :

- ☞ Dotation Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour l'état
- ☞ Aménagement des salles polyvalentes pour le Conseil général de la Corrèze
- ☞ Plan d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics pour la Région Limousin.

DÉLIBÉRATIONS

073

Pour son programme d'investissement « Rénovation et Agrandissement de la Salle Polyvalente », et propose le plan de financement suivant :

Pour 2014 (Subventions acquises)

Montant des travaux H.T.	255 796.52 €
Subvention DETR Avec bonus Développement Durable (44% plafond 100 000 €) Taux minoré	44 000,00€
Subvention Conseil Général de la Corrèze 2 ou 3 critère d'éco-bonification (35% - DETR)	36 325,00 €
Subvention Région Limousin Plan d'efficacité énergétique des bâtiments publics Niveau 2	24 654,00 €
Autofinancement Commune d'AURIAC	150 817,52 €

Pour 2015

Montant des travaux H.T.	175 221.89 €
Subvention DETR sollicitée Avec bonus Développement Durable (44% plafond 100 000 €) Taux minoré	44 000,00€
Subvention Conseil Général de la Corrèze sollicitée 2 ou 3 critère d'éco-bonification (35% - DETR)	17 327,00 €
Autofinancement Commune d'AURIAC	113 894,89 €

Montant total des travaux : 431 018,41 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le plan de financement du programme d'investissement « Rénovation et Agrandissement de la Salle Polyvalente »
- ✓ Donne délégation de pouvoirs à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet

2015/006 – SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE – REMBOURSEMENT CADEAUX DE NOEL 2014

Madame le Maire communique au Conseil Municipal la demande du RPI RILHAC-AURIAC pour le remboursement des cadeaux de Noël 2014.

La commande ayant été passée et réglée par la coopérative scolaire du RPI Rilhac-Xaintrie / Auriac auprès de la Société Réunion des Musées Nationaux Grand Palais, il

DÉLIBÉRATIONS

074

convient de rembourser la coopérative scolaire, entendu que c'est bien la commune qui prend à sa charge l'achat des cadeaux de Noël des enfants de l'école.

Mme le Maire propose le remboursement des cadeaux de Noël à la coopérative scolaire, pour un montant de 140,90 € TTC

A L'unanimité le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le remboursement des cadeaux de Noël 2014 et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document afférent.

Les crédits sont prévus au BP 2015, article 6068.

2015/007 – SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE – SORTIE SCOLAIRE

Madame le Maire communique au Conseil Municipal la demande du RPI RILHAC XAINTRIE/AURIAC concernant le financement d'un voyage scolaire à Paris du 13 au 17 avril 2015.

Mme le Maire explique à l'assemblée que 5 élèves d'Auriac sont concernés et 2 élèves qui sont domiciliés à Pleaux.

Une demande sera faite auprès de la Mairie de Pleaux pour l'éventuel prise en charge de la participation de ces 2 élèves. En cas de refus et afin de ne pas pénaliser les enfants, la commune d'Auriac prendra en charge cette participation.

- Voyage pour le cycle 3 : part de la commune d'Auriac : 5 élèves x 120 € = 600 €.
Ou : 7 élèves x 120 € = 840 €.

Soit un total de 600 € ou 840 € qui seront versés à la Coopérative Scolaire du RPI RILHAC XAINTRIE / AURIAC pour participer au financement de cette sortie.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la participation de la commune au financement de cette sortie scolaire et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document afférent.

Les crédits sont prévus au BP 2015, article 6574.

2015/008 - RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ANIMATION POUR LES CLASSES VERTES

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2ème alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier non titulaire en raison d'un surcroît de travail,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

NP

LS

DÉLIBÉRATIONS

075

Décide le recrutement direct d'un agent d'animation non titulaire permanent pour une période *allant du 30/03/2015 au 18/06/2015 inclus*.

Cet agent assurera des fonctions *d'adjoint d'animation 2eme classe* pour une durée hebdomadaire de service de 19,72 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 majoré 321.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015.

Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2^e alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

2015/009 - CONGES SUPPLEMENTAIRES POUR L'ANNEE 2015

Madame le Maire communique au Conseil Municipal la note d'information du Centre de Gestion de la Corrèze concernant les congés supplémentaires pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder 1 jour de congés exceptionnels :

- A Noël : le jeudi 24 décembre 2015 ou le lundi 28 décembre 2015
- Au Jour de l'An : le jeudi 31 décembre 2015 ou le lundi 04 Janvier 2016.

Et une journée au choix de pont dans l'année, entre :

- Le vendredi 15 mai 2015
- Le lundi 13 juillet 2015
- Le lundi 02 novembre 2015

Ou 1 jour au choix dans l'année selon besoin de l'agent.

Concernant la journée de solidarité, il sera retenu 7 heures à chaque agent sur les heures supplémentaires à récupérer.

2015/010 – ACQUISITION DE TERRAINS POUR MISE AUX NORMES DES STATIONS D'EPURATION DE JOB, LALO ET LE MONS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux de mise aux normes des stations d'épuration de LALO, JOB et le MONS, il est nécessaire de

DÉLIBÉRATIONS

076

faire l'acquisition de parcelles de terrains appartenant à des propriétaires privés sur lesquelles sont implantées les stations.

Suivant les conclusions rendues par le géomètre expert (Cabinet Roger Mazé) les surfaces à acquérir sont les suivantes :

- JOB : 621 m2 (Mr DUCLAUX Jacques)
- LALO : 995 m2 (LUC David, LUC Jérôme, PETIQUEUX Corinne)
- LE MONS : 1865 m2 (Mme ALBRIEUX - HADET Monique)

En accord avec les propriétaires, le prix d'achat au m2 de ces terrains a été fixé à 0.50 €/m2.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles.

QUESTIONS DIVERSES :

Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP) : Mme le Maire revient sur la directive de l'état qui impose aux collectivités de mettre en place un agenda d'accessibilité programmée avant le 27/09/2015.

Un premier rendez-vous avec Mr LEVEQUE des services de la DDT19 a déjà permis de dresser une ébauche de ce que pourrait être cet agenda.

Pour la commune d'Auriac, les bâtiments concernés sont :

- La salle des fêtes
- La mairie
- Le camping
- l'église
- La chapelle du Puy du Bassin
- La chapelle de Dézézouls
- Le cimetière
- L'école
- Les classes vertes.

Réseau eau commune / SIEPB (Syndicat Intercommunal des Eaux du Puy du Bassin) : Suite à la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre dernier et à la demande faite aux élus de mener une réflexion quand à l'éventuelle cession de la régie d'eau communale au Syndicat Intercommunal des Eaux du Puy du Bassin, les membres du Conseil Municipal demande à Madame le Maire de se rapprocher du Syndicat Intercommunal des Eaux du Puy du Bassin afin de connaître les conditions et les modalités d'une telle opération.

MS

LS

DÉLIBÉRATIONS

077

Courrier F.D.E.E.19 : Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr DUMOND, Président de la F.D.E.E.19 auquel est jointe une réponse du Président de l'Association des Maires de France concernant l'éventualité du transfert de compétence de distribution électrique aux départements.

L'Association des Maires de France confirme sa ferme opposition à ce projet.

De plus la F.D.E.E.19 envisage de modifier ses statuts pour prendre la compétence « Eclairage public », travaux et maintenance, les communes auront alors libre choix d'y adhérer ou pas.

Rendez-vous EDF, Mr BERGEAL : Un rendez-vous est programmé le lundi 02 mars 2015 avec Mr BERGEAL d'EDF concernant les différents abonnements EDF de la commune et l'évolution de la législation dans ce domaine.

Tour de l'église : Madame Martine VEAUTE indique que des volatiles pénètrent dans la tour de l'église et dégradent fortement ce lieu.

Des grillages seront mis en place afin de préserver cet endroit.

Location terrains TILLINAC – BUZON – Grange TILLINAC : Suite à la résiliation du contrat commune d'Auriac / Emmanuel LASCAZE concernant l'équitation des classes vertes, la location des parcelles Y 184 (Mr BUZON Christian) et Y 185 (Mr et Mme TILLINAC Denis) qui étaient mis à disposition de Mr LASCAZE, devient inutile. La fin des baux étant fixée au 30/09/2015, ceux-ci ne seront pas renouvelés.

Concernant la grange de Mr TILLINAC Denis, elle sera libérée au 30/06/2015, le matériel entreposé sera transféré au « manège » et un local pour les cantonniers y sera aménagé.

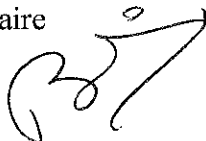
Bureau de vote « élections départementales du 22 mars 2015 : Mise en place du bureau de vote.

Site internet commune : Mme Françoise GIRE (WEBFG) a transmis une ébauche du futur site internet, la commission communication doit prochainement se réunir pour finaliser les derniers détails du projet.

Jeux camping : Madame Martine VEAUTE expose les différentes possibilités, des devis plus précis seront recueillis et une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Divers courriers : Madame le Maire donne lecture de plusieurs courriers de satisfaction de personnes ayant reçu le journal « Les nouvelles d'Auriac ».

Nicole BARDI,
Maire



Laurence MARTIN,
Secrétaire

